



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2014-2015

AT/vg

P.V. PETI 12

Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 10 mars 2015

Ordre du jour :

1. Adoption des projets de procès-verbal de la réunion jointe du 4 décembre 2014 et de la réunion du 23 février 2015
2. Suivi des pétitions
3. Débat d'orientation sur le rapport d'activité de la Médiateure 2014
- Organisation des travaux
4. Divers

*

Présents : M. Claude Adam remplaçant M. Roberto Traversini, M. Guy Arendt, Mme Nancy Arendt, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Marco Schank, M. Justin Turpel

Mme Anne Tescher, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Marc Angel, M. Roberto Traversini

*

Présidence : M. Marco Schank, Président de la Commission

*

1. **Adoption des projets de procès-verbal de la réunion jointe du 4 décembre 2014 et de la réunion du 23 février 2015**

Les projets de procès-verbal sous rubrique sont adoptés.

2. **Suivi des pétitions**

Demandes de pétition publique

Demande de pétition publique 484 – L'histoire du Général Patton

Dépôt : 12.02.2015

Pétitionnaire : Romy Thilmany

Suite à l'avis négatif de la Commission des Pétitions, la pétition 484 a été déclarée irrecevable par la Conférence des Présidents réunie le 05.03.2015.

La demande de pétition publique sera transmise, à toutes fins utiles, au Conseil des bourgmestre et échevins de la Ville d'Ettelbruck.

Demande de pétition publique 486 - Fir d'Ofschafe vun der Lëtzebuerger Souveränitéit an Onofhängegkeet a fir d'Annexioun un d'belscht Kinnekräich

Dépôt : 18.02.2015

Pétitionnaire : Pascal Hansen

La Commission prend acte de la demande du pétitionnaire de retirer du rôle sa demande de pétition publique 486. Le pétitionnaire en sera informé par courriel.

Demande de pétition publique 487 – Nonante-neuf au lieu de quatre-vingt-dix-neuf:

Dépôt : 21.02.2015

Pétitionnaire : Joseph Kiefer

Alors que selon l'Académie française « ... Rien n'interdit de les employer, mais par rapport à l'usage courant en France, ils sont perçus comme régionaux ou vieilliss », l'emploi des adjectifs numéraux précités n'est pas toléré à l'école luxembourgeoise.

La Commission des Pétition maintient son avis favorable quant à la recevabilité de la pétition publique 487 et en informe la Conférence des Présidents qui, au cours de sa réunion du 05.03.2015, avait reporté sa décision.

Demande de pétition publique 488 – Egalité des chances : Parkings « Maman et Bébé – Papa et Bébé »

Dépôt : 22.02.2015

Pétitionnaire : Marianne Beissel

Etant donné que l'objet de la pétition se réfère à un signal qui n'est pas repris dans le Code de la route et qui se trouve à un endroit privé, au sous-sol d'une surface commerciale, la pétitionnaire sera contactée afin de reformuler sa demande dans le sens du respect de la neutralité du genre au niveau de la signalisation reprise dans le Code de la route.

Nouvelles demandes de pétition publique

Demande de pétition publique 490 - Fir en héije Niveau am Stauséi

Dépôt : 01.03.2015

Pétitionnaire: Pierre Kieffer

La Commission avise favorablement la demande de pétition publique 490.

Demande de pétition publique 491 - Instauration d'une législation définissant

clairement les devoirs de toute organisation par rapport à la prévention de mobbing/harcèlement moral sur le lieu de travail, ainsi que la détection et gestion efficace de cas de "mobbing"

Dépôt : 03.03.2015

Pétitionnaire: Jean-Claude Bisenius

La Commission constate que le contenu de la présente demande de pétition publique n'est pas identique à celui de la pétition 468 - Voter une loi contre le harcèlement moral pour que celui-ci soit reconnu comme délit et devienne sanctionnable, déposée le 10.11.2014, et émet un avis favorable.

Demande de pétition publique 493 - Ech well, datt an eisem Land d'Fach Lëtzebuergesch als en obligatorescht Haaptfach an der Schoul ugebuede gëtt.

Dépôt : 07.03.2015

Pétitionnaire : Pierre Turk

La Commission retient que la motivation du pétitionnaire est incomplète en ce sens qu'il ne précise ni le niveau scolaire visé, ni ce qu'il entend par « Haaptfach ».

Le pétitionnaire sera invité à reformuler sa motivation. Par ailleurs il se verra transmettre le plan d'études de l'école fondamentale ainsi que les grilles horaires de l'enseignement secondaire et secondaire technique dans lesquels sont reprises les cours de langue luxembourgeoise.

Nouvelles pétitions ordinaires

Pétition 489 - Contre la fermeture de la Clinique Ste-Marie à Esch-sur-Alzette

Dépôt : 23.02.2015

Pétitionnaire : Délégation du personnel

Au cours de sa réunion du 23 février 2015, la Commission avait reporté à la réunion de ce jour la décision au sujet tant de l'organisation d'une réunion jointe avec la Commission de la Santé, de l'Egalité des chances et des Sports et la Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, que de l'invitation des Ministres et la présence des pétitionnaires.

Le représentant du groupe politique LSAP se prononce en faveur de l'organisation d'une réunion jointe avec la Commission de la Santé, de l'Egalité des chances et des Sports, en présence de la Ministre de la Santé et des pétitionnaires. Suite à un questionnaire relatif à la présence du Ministre de la Sécurité sociale, l'orateur explique que le volet de la sécurité sociale sera lui aussi couvert par la Ministre, de sorte qu'il n'y aura pas lieu de convoquer une troisième commission.

La Commission est d'accord.

M. le Président fait part d'une invitation à effectuer une visite de la Clinique Ste-Marie, invitation lui adressée en sa qualité de Président de la Commission des Pétitions par les auteurs de la pétition. Dans ce contexte l'orateur se réfère à une visite de la maternité de l'Hôpital d'Ettelbruck effectuée par la Commission des Pétitions de la législature précédente dans le cadre de l'instruction de la pétition 309 contre la fermeture de la maternité de l'hôpital de Wiltz.

Alors qu'un consensus se dégage rapidement au sujet de l'opportunité d'une visite en présence de la Ministre, les membres de la Commission procèdent à un échange de vues sur la question de savoir si la visite doit avoir lieu avant ou après la tenue de la réunion jointe.

Les représentants du groupe politique LSAP se prononcent clairement en faveur d'une visite après la réunion jointe. En effet, ce sera à l'issue de cette réunion, au cours de laquelle la Ministre aura présenté ses arguments, que les membres des commissions seront en connaissance de cause et pourront ainsi placer leur visite dans le cadre global de la réforme du plan hospitalier. Une visite prématurée risque de fournir une vision unilatérale de la réforme et n'apporterait aucune plus-value.

Un représentant du groupe politique LSAP rappelle la visite, en présence de la Ministre de la Culture, du Musée national de la Résistance à Esch-sur-Alzette. Alors que la pétition 322 pour le renouvellement et l'agrandissement du Musée national de la Résistance d'Esch-sur-Alzette poursuivait un objectif particulier, à savoir la demande d'une aide financière de la part de l'Etat, la pétition relative à la Clinique Ste-Marie est à placer dans le contexte plus vaste de la réforme du plan hospitalier.

Les représentants du groupe politique CSV opinent que la visite doit impérativement précéder la réunion, donnant ainsi la possibilité aux Députés de se faire une image concrète des doléances présentées par les pétitionnaires avant d'entamer une discussion en commission.

Le représentant du groupe politique déi gréng regrette l'absence de lignes directrices clairement établies pour ce qui est de l'organisation de visites dans le cadre de l'instruction des pétitions et se prononce, dans ce cas précis, en faveur d'une visite avant la réunion.

Le représentant de la sensibilité politique déi Lénk fait remarquer que l'organisation du débat est tributaire de la date toujours inconnue de la publication du règlement grand-ducal en matière de plan hospitalier. Pour ce qui est de la date de la visite, l'orateur n'exprime aucune préférence. Si toutefois la visite devait avoir lieu après la réunion et apporter de nouveaux éléments, la Commission se verrait obligée de revenir à l'instruction de la pétition.

Enfin, la Commission décide de consulter la Ministre de la Santé avant de se prononcer définitivement au sujet de l'organisation de la visite.

Pétition 492 - Fir e sënnvolle "Stage d'entrée en fonction" on der Grondschoul
Dépôt : 26.02.2015
Pétitionnaire : OGBL-SEW

La Commission décide d'organiser un échange de vues en réunion jointe avec la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Y seront invités le Ministre compétent et des représentants des pétitionnaires.

Validation du nombre de signatures d'une pétition et demande sur

l'opportunité de poursuivre l'instruction de la demande sous forme de pétition ordinaire

Pétition publique 475 - Géint Feierwierkskierper a Knupperten zu Sylvester

La Commission retient que la pétition publique a recueilli 1.524 signatures. N'ayant pas atteint le seuil de 4.500 signatures, elle ne pourra faire l'objet d'un débat public.

Il sera demandé à la pétitionnaire d'informer la Commission si elle souhaite une poursuite de l'instruction de sa pétition reclassée en pétition ordinaire. A défaut de réponse dans le délai d'un mois, l'instruction de la pétition sera considérée comme étant close.

Prise de position du Gouvernement

Pétition 474 – Für die Abschaffung der Steuerbegünstigung von Dieseltreibstoff

La prise de position du Ministre des Finances et du Ministre de l'Economie du 05.03.2015 sera transmise au pétitionnaire. Dans l'hypothèse où cette prise de position lui aura donné satisfaction et sans réaction de sa part dans un délai de deux mois, l'instruction de la pétition sera considérée comme étant close.

3. Débat d'orientation sur le rapport d'activité de la Médiateure 2014 - Organisation des travaux

La Commission prend acte des déclarations suivantes de M. le Président :

- La Commission se réunira avec la Médiateure en vue de la préparation du débat d'orientation 6789.
- Les commissions parlementaires seront invitées par lettre de faire connaître, jusqu'au 15 mai 2015 au plus tard, leurs prises de position relatives aux extraits du rapport d'activité de la Médiateure qui les concernent.
- La Commission des Pétitions, en réunion jointe avec la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle, procédera à une évaluation de la loi du 22 août 2003 instituant un médiateur et à l'examen des suggestions de la Médiateure retenues dans son rapport.
- Suite à la réunion de la Commission des Pétitions du 23 février 2015, une lettre a été adressée au Premier Ministre lui demandant de faire connaître la prise de position gouvernementale au sujet des conclusions émises par la Commission des Pétitions dans le cadre du débat d'orientation sur le rapport d'activité de la Médiateure 2013.

4. **Divers**

Aucun point divers n'a été abordé.

Luxembourg, le 13 mars 2015

Le Secrétaire-administrateur,
Anne Tescher

Le Président,
Marco Schank